

Laboratoires, à quoi sert-il d'être agréé ?

Si un laboratoire souhaite que les résultats de ses analyses apparaissent sur le site du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement, il doit être agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Quel que soit son statut – privé, public ou associatif –, il devra pour cela participer à des tests de comparaison inter-laboratoires organisés par l'IRSN.

- **TÉMOIGNAGE** Une responsable de laboratoire agréé.
- **DÉCRYPTAGE** Comment obtenir l'agrément ?
- **AVIS D'EXPERT** La coordinatrice des tests de comparaison inter-laboratoires à l'IRSN.

TÉMOIGNAGE

“ Une plus grande transparence pour la population ”

Mylène Josset coordonne le laboratoire agréé de l'Association pour le contrôle de la radioactivité de l'Ouest (Acro). Celui-ci propose une expertise indépendante dans le cadre de la surveillance radiologique de l'environnement. Basé à Hérouville-Saint-Clair, dans le Calvados, il peut intervenir partout en France, voire dans d'autres pays.

“ **Q**uand le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement a été lancé, en 2008, nous avons tout de suite souhaité y contribuer. Ce dispositif permet plus de transparence en donnant à la

population accès à toutes les données collectées sur le territoire, que celles-ci proviennent des exploitants, des ministères, d'organismes publics ou d'associations.

Pour intégrer ce réseau, il faut des agréments. Nous en avons demandé pour 12 types d'analyses : la recherche d'éléments émetteurs de rayonnements gamma de faibles et fortes énergies dans différentes matrices – sols, eaux, matières organiques, etc. – et la détection de tritium radioactif dans les eaux. Depuis, nous participons tous les cinq ans à différents tests de comparaisons inter-laboratoires de l'IRSN pour renouveler ces droits.

Une reconnaissance de la qualité de nos mesures

L'Acro n'a pas attendu la mise en place de ce réseau pour avoir une démarche qualité et participer à des essais inter-laboratoires. Il a fallu cependant s'adapter aux nouvelles exigences de la réglementation. Maintenant que c'est fait, nous analysons les échantillons envoyés par l'IRSN pour l'intercomparaison comme n'importe quels prélèvements. Cela ne présente pas de difficulté particulière, mais l'agrément permet d'asseoir notre crédibilité, auprès de nos partenaires (collectivités, commissions locales d'information, etc.), à l'international ou lors de débats publics.” ■



DÉCRYPTAGE

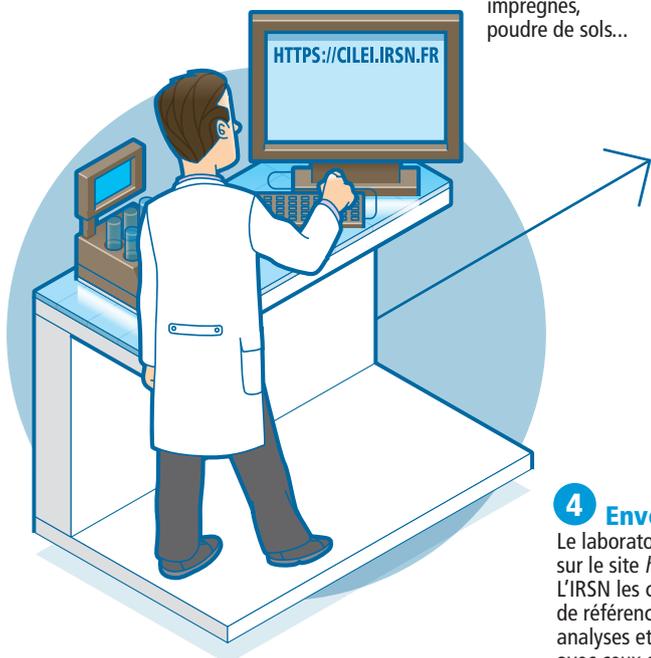
Comment devenir un laboratoire

Les candidats à l'agrément sont soumis à des tests d'intercomparaison. Ils sont organisés par l'IRSN auprès de plusieurs laboratoires en même temps. En

1 Inscription

Le laboratoire s'inscrit, sur le site <https://cilei.irsln.fr>, à chacun des tests qu'il s'intéresse.

Exemples : analyse d'un échantillon d'eau de mer contenant du tritium ou détection de rayonnements gamma dans une bouteille de lait. Le coût est d'environ 1 500 € par essai.



L'Institut met en ligne dans les **15 jours** la valeur de référence qu'il fallait trouver.

2 Réception de l'échantillon

L'IRSN prépare autant d'échantillons qu'il y a de participants à l'intercomparaison.

Tous sont strictement identiques. Ils se présentent sous différentes formes : bouteilles, ampoules de liquides, filtres imprégnés, poudre de sols...



4 Envoi des résultats

Le laboratoire reporte ses résultats sur le site <https://cilei.irsln.fr>. L'IRSN les compare à la valeur de référence déterminée par ses propres analyses et les compile dans un rapport avec ceux des autres participants. Le laboratoire envoie un dossier de demande d'agrément à l'ASN. La commission d'agrément se prononce, entre autres, sur la base de ces deux documents.

5 Commission d'agrément

Si les résultats du laboratoire sont cohérents (écart inférieur à 15 % par rapport à la valeur de référence), l'agrément est accordé pour cinq ans. S'ils ne sont pas tout à fait satisfaisants (écart supérieur à 15 %), l'autorisation est donnée pour un an uniquement et la participation à un essai contradictoire est demandée. En cas d'échec à ce nouvel essai, l'agrément peut être retiré par l'ASN.

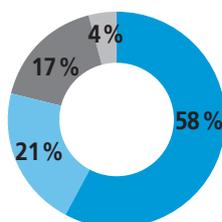
Réglementation

- **L'arrêté du 8 juillet 2008**, homologuant la décision n° 2008-DC-0099 de l'ASN, fixe les modalités d'agrément des laboratoires et nomme l'IRSN comme organisateur des essais de comparaison inter-laboratoires.
- **L'IRSN est accrédité Cofrac ISO 17043**. Cela garantit que les tests sont organisés dans les règles de l'art.
- La validité des agréments est de **cinq ans**.
- Dès le départ, les tests ont été ouverts aux **laboratoires associatifs**.

En chiffres

- L'unité de l'IRSN en charge de ces essais compte **120 laboratoires clients** :

- 70 privés, (y compris exploitants)
- 25 publics
- 20 étrangers
- 5 associatifs



Engagement

- **L'IRSN a 14 semaines** pour remettre son rapport après un test d'intercomparaison. Le document sera présenté à l'une des deux commissions d'agrément organisées chaque année. Il est aussi envoyé aux laboratoires pour qu'ils puissent se situer par rapport aux autres.
- **L'anonymat des participants** est assuré par l'attribution d'un code confidentiel lors de leur inscription.

agrée ?

s'agit d'exercices d'analyse d'échantillons
voici les principales étapes.

3 Analyse de l'échantillon

Le laboratoire analyse l'échantillon selon le protocole de mesure qu'il utilise en routine. Il répond aux exigences organisationnelles et techniques de la norme ISO 17025.



6 Obtention de l'agrément

Le laboratoire peut publier les résultats de ses campagnes de prélèvements dans le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement (RNM).

Antoine Dagan/IRSN - Source : IRSN

Pour aller plus loin

- **Le site du laboratoire étalons et intercomparaison (LEI) de l'IRSN :**
<https://cilei.irsn.fr>
- **Le site du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement :**
www.mesure-radioactivite.fr

La liste des laboratoires agréés :

www.asn.fr/Reglementer/Bulletin-officiel-de-l-ASN/Listes-agrements-d-organismes

Contact

Roselyne Améon
Tél. 01 30 15 49 44
roselyne.ameon@irsn.fr

AVIS D'EXPERT

“ Un nouveau cycle d'agrément vient de débuter. ”

Le réseau national de mesures de la radioactivité permet d'avoir un état des lieux objectif de l'environnement. Il est alimenté par une pluralité d'acteurs de profils différents – industriels, associations, laboratoires publics et privés –, aux intérêts parfois divergents. Les chiffres publiés sont sérieux. L'IRSN s'assure de la compétence des laboratoires en leur faisant passer des tests d'intercomparaison. Nous proposons une trentaine d'essais différents sur une période de cinq ans. Chacun correspond à la recherche d'un type de radioélément dans une matrice donnée – du tritium dans de l'eau de mer, par exemple, ou des rayonnements gamma dans un sol. Aucun autre organisateur d'intercomparaisons ne propose un programme aussi varié et complet dans le monde. Début 2014, nous avons commencé un nouveau cycle, qui s'achèvera en 2018. S'y inscrivent les laboratoires qui souhaitent être agréés et des structures qui veulent mettre à l'épreuve leurs méthodes. Cela les aide à asseoir leur crédibilité auprès de leurs partenaires ou clients. ■

Roselyne Améon,
qui coordonne
l'organisation des
tests de comparaison
inter-laboratoires
à l'IRSN.



Noak/Le bar Floréal/IRSN